

DEMANTELEMENT DU CREDIT FONCIER

LA CGT DENONCE L'IRRESPONSABILITE DES DIRIGEANTS

AUCUN ETAT D'AME : les dirigeants du 3ème groupe bancaire français décident de bazarder 166 ans d'histoire d'accès au crédit !

Cette décision de démantèlement du CFF est une première dans un groupe mutualiste !

Sur le fond, il apparait que tous les scenarii possibles pour sauver une entreprise historique du secteur bancaire n'aient pas été présentés.

Sur la forme, la presse a été informée avant que BPCE ne respecte ses obligations légales en termes d'information et de consultation des instances représentatives du personnel.

De telles pratiques sont inacceptables. La CGT soutien les démarches de l'ensemble des organisations syndicales, des élus et mandatés de l'entreprise pour assurer sa pérennité.

Le Groupe doit veiller à conserver les expertises des salariés du Crédit Foncier et doit étudier toutes les solutions possibles pour cela.

Les Fédérations Cgt Finances et Banques & Assurances interpellent le Ministre des Finances pour traiter de la situation et du devenir des salarié-e-s de l'entreprise.

1/2



Isabelle
MAUZAT MARTIN



Bernard
DANTEC



Christian
LEBON



Pierre
PLUQUIN



64/66/68 Rue du Dessous des Berges
75013 PARIS



cgtceidf@orange.fr
cgt.dp.ce@orange.fr



www.cgtceidf.fr



01 70 23 53 48 / 52
(ligne interne : 25348 / 52)



01 40 41 96 41



CGTCEIDF

DECLARATION INTERSYNDICALE AU COMITE DE GROUPE DU 3 JUILLET 2018

Les élus du Comité de Groupe sont particulièrement choqués par l'annonce de la fermeture prochaine du Crédit Foncier.

Ce projet tel que proposé est finalisé depuis longtemps et n'a jamais été présenté, malgré les demandes répétées des élus du Crédit Foncier depuis le début d'année.

Les élus du Comité de Groupe se posent la question du respect des instances :

Les orientations stratégiques n'ont pas été présentées au Comité d'Entreprise du Crédit Foncier.

Le CE du Crédit Foncier n'a été ni informé ni consulté des cinq scénarii différents. De ce fait, il n'a pas été possible de travailler sur les différentes alternatives.

Sur quels critères, seul celui d'extinction a-t-il été retenu ?

Qui a pris cette décision et comment sera-t-elle formalisée ? Y aura-t-il un accord entre BPCE et les dirigeants des Caisses, des Banques Populaires et de Natixis ?

Cela implique la fin d'une entreprise de plus de 2000 salariés : 1400 salariés à réintégrer dans les Caisses, Banques Populaires, Natixis et BPCE SA et 650 salariés dont l'avenir est à gérer en extinction. C'est un choc violent pour tous ceux qui travaillent dans cette entreprise.

Les élus du Comité de Groupe ne croient pas à un projet sans casse sociale car un PDV (donc un PSE) est bien prévu, ce qui signifie que, pour la Direction de BPCE, est déjà acté le fait que tout le monde ne pourra pas être reclassé.

Par ailleurs, les élus dénoncent la méthode employée pour l'annonce de l'extinction du Crédit Foncier. Un sujet aussi grave dans le 3ème groupe bancaire français, qui se porte bien au vu des résultats présentés, méritait autre chose qu'un simple communiqué de presse de BPCE le 26 juin 2018.

Cette fermeture nous interpelle également sur la stratégie du Groupe concernant l'avenir de ses différentes filiales. Comment comprendre la décision de fermer une entreprise qui gagne aujourd'hui 30 Millions d'euros, alors que vous soutenez, contre vents et marées, une entité qui depuis son acquisition a coûté au Groupe 270 Millions d'euros. Nous ne pouvons manquer de faire ce parallèle eu égard aux conséquences humaines qu'entraîne votre décision.

Les erreurs stratégiques qui amènent à l'extinction du Crédit Foncier ont été autorisées et couvertes par BPCE. Ce ne sont pas les salariés qui en sont responsables, mais ce sont eux qui, comme toujours, en subissent les conséquences.

Les organisations syndicales du Groupe, avec les salariés du Crédit Foncier, feront en sorte que les droits de ceux-ci soient respectés.

Votre décision entérine par ailleurs la disparition d'un établissement vieux de 166 ans, au service de l'accession sociale et spécialiste reconnu de l'immobilier.

Les élus du Comité de Groupe dénoncent qu'aucune piste alternative n'ait été privilégié afin de permettre la poursuite des activités du Crédit Foncier de France. Entreprise dont les résultats sont toujours au rendez-vous !

2/2

SYNDICAT CGT DE LA CAISSE D'ÉPARGNE ÎLE DE FRANCE



Isabelle
MAUZAT MARTIN



Bernard
DANTEC



Christian
LEBON



Pierre
PLUQUIN



64/66/68 Rue du Dessous des Berges
75013 PARIS



cgtceidf@orange.fr
cgt.dp.ce@orange.fr



www.cgtceidf.fr



01 70 23 53 48 / 52
(ligne interne : 25348 / 52)



01 40 41 96 41



CGTCEIDF